

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU

14 MAI 2018

Président : D'AMECOURT Yves

Secrétaire : REBILLOU Bernard

Présents :

Monsieur Philippe ACKER, Madame Caline ALAMY, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Monique ANDRON, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Josie BESSE/CASTANT, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Philippe BRY, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Serge DURU, Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Dominique GORIOUX, Monsieur Eric GUERIN, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Samuel MESTRE, Madame Josette MUGRON, Monsieur Richard PEZAT, Monsieur Jean-Paul POUJON, Madame Jeanne RAYNE, Monsieur Raymond REBIERE, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Monsieur Alain COURGEAU, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Daniel GAUD

Absents :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Alain LEVEAU

Ordre du jour:

- PETR : désignation d'un délégué suppléant
- SIABVO : Nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Déploiement de la fibre optique : Désignation de 2 référents techniques
- Extension des locaux de la Communauté Des Communes - Choix de l'équipement son et vidéo
- Validation des tarifications et participations des familles aux coûts des séjours organisés en juillet et août 2018
- Attribution de subventions - Associations Petite Enfance et Enfance/Jeunesse
- Attribution de subventions aux associations
- Choix du prestataire pour la mission "Etude de développement économique"
- Création d'un poste d'Animateur Principal de 2ème classe
- Achat d'un terrain à Frontenac
- Achat d'un immeuble en centre bourg de Targon
- Versement d'une indemnité dans le cadre du Challenge des Vins de l'Entre Deux Mers
- **Questions et informations diverses**
 - Mise en place du réseau « Familles »
 - Informations relatives aux travaux de la fibre (relevé des boîtes aux lettres par Orange, travaux de voirie en cours)
 - Compétence hors GEMAPI – Transfert au Syndicat Mixte du Dropt Aval
 - Point sur les éclairages autonomes
 - Point sur l'outil PLH
 - Point sur la mission Bien sans Maître
 - Choix couleur du nouveau bâtiment de la Communauté des Communes
 - Conseil Communautaire du 18 juin – Lieu à déterminer

La séance est ouverte à 18h45.

Adoption du Compte Rendu de la dernière séance

Le compte rendu du Bureau Communautaire du 26 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

PETR : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT (DEL 2018 050)

Vu la délibération n° DEL_2017_026 du Conseil Communautaire réuni le 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération n° DEL_2017_126 du Bureau Communautaire réuni le 6 novembre 2017 ;

En raison du départ de la commune d'Escoussans de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de remplacer Monsieur Jérôme TANGUY, désigné délégué suppléant chargé de représenter la collectivité au sein du Pôle Territorial et Rural du Cœur Entre deux Mers.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Colin SHERIFFS en qualité de délégué suppléant, chargé de représenter la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au sein du Pôle Territorial et Rural du Cœur Entre deux Mers en remplacement de Monsieur Jérôme TANGUY.

SIABVO : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS (DEL 2018 051)

Vu la délibération n° DEL_003 du Conseil Communautaire réuni le 29 janvier 2018 ;

Vu le projet de statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO)

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de désigner 2 délégués titulaires ainsi que 2 délégués suppléants, chargés de représenter la collectivité et la commune d'Arbis au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO), en remplacement de Messieurs Jean-Paul ACKER et Gérald MASSIEU.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DESIGNER** Madame Monique ANDRON en qualité de déléguée titulaire, Monsieur Richard PEZAT en qualité de délégué suppléant, chargés de représenter la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO) ;

- **DE DESIGNER** Madame Carole DELADERRIERE en qualité de déléguée titulaire, Madame Brigitte DOUSSEAUD, en qualité de déléguée suppléant, chargées de représenter la Commune d'Arbis au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO) en remplacement de Messieurs Jean-Paul ACKER et Gérald MASSIEU.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : DESIGNATION DE 2 REFERENTS TECHNIQUES (DEL 2018 052)

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de désigner 2 référents techniques, responsables du déploiement de la fibre optique, en lien avec les services de Gironde numérique, les chefs de projet d'Orange, ainsi que les entreprises CIRCET et SCOPELEC en charge des travaux.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DESIGNER** Messieurs Régis PUJOL et Joël LEHOUARNER en qualité de référents techniques

EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES - CHOIX DE L'EQUIPEMENT SON/VIDEO (DEL 2018_053)

Monsieur Didier LAMOUREUX, Vice-Président, présente aux membres du Bureau Communautaire les devis relatifs à l'équipement audio, vidéo de la nouvelle salle de réunion qui se présentent comme suit :

| Equipement | Philip-Man | Audio light | Audiomaster | Audiomaster ECRAN 16/10 | Audiomaster ECRAN 16/10 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------------------|--|
| Ampli. | ECLER 8 HP | BOSE | JBL | JBL | JBL |
| Micro | BOSCH | AKG | BOSCH | BOSCH | DIS |
| Sonorisation avec fil | 15 479,65 € | 13 709,87 € | 11 725,14 € | 11 922,56 € | 15 260.83 € |
| | | | | | micros encastrés |
| | PANA VZ580 | PANA VZ585 | PANA VZ580 | Epson 2265 | Epson2265 |
| Vidéo avec vidéoprojecteurs | 12 517,54 € | 16 946,15 € | 13 230,61 € | 16 750,14 € | 15 675.68 € |
| sup écran avec RS 232 | 2 166,68 € | | | | |
| sup écran encastré + RS 232 | | | 1 413,20 € | | |
| Connection et partage Wifi | inclus | inclus | inclus | inclus | |
| Rack + installation | | | inclus | inclus | |
| Automatisme écrans + vidéo | 630,00 € | inclus | inclus | inclus | |
| Lecteur DVD | | inclus | inclus | inclus | |
| Visio conférence Logitec | 1 328,33 € | inclus | inclus | inclus | |
| Plus value écran 240x150 | | | | 207,18 € | |
| TOTAL HT | 32 122,20 € | 30 656,02 € | 26 368,95 € | 28 879,88 € | 30 936.51 € |

Après présentation et explications, le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'OPTER** pour l'équipement Audiomaster pour un montant total de 30 936.51 € HT.

VALIDATION DES TARIFICATIONS ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX COÛTS DES SÉJOURS ORGANISÉS EN JUILLET ET AOÛT 2018 (DEL 2018_054)

Monsieur Daniel BARBE, Vice-Président, soumet aux votes des membres du Bureau Communautaire les taux de participation des familles, aux coûts des séjours organisés en juillet et août par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Point Rencontre Jeunes et Espace Jeunes, validés par la Commission Enfance Jeunesse réunie le 29 mars 2018 et qui se présentent comme suit :

| | SEJOURS | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------|-----------------|------------------|--------------------|-----------------------|
| | Les Agudes - Montagne | Sanguinet - Plage | Explozik | Eco SURF | Sensation montagne | Mini séjour - bivouac |
| Nombre d'enfants | 36 | 36 | 24 | 24 | 44 | 16 |
| Age | 6-8 ans | 9-11 ans | 12-17 ans | 12-17 ans | | |
| Date | 21 au 27 juillet | 13 au 20 juillet | 9 au 14 juillet | 23 au 28 juillet | 30 au 4 août | 6 au 9 août |
| Durée | 7 jours/6 nuits | 8 jours/7 nuits | 6 jours/5 nuits | 6 jours/5 nuits | 6 jours/5 nuits | 4 jours/3 nuits |
| Coût du séjour | 20 236,44 € | 23 442,40 € | 6 189,44 € | 10 566,24 € | 17 624,17 € | 3 607,80 € |
| Coût du séjour par enfant | 562,12 € | 651,18 € | 257,89 € | 440,26 € | 400,55 € | 225,49 € |
| Taux de participation des familles | 11% | 10% | 12% | 11% | 12% | 12% |
| Taux d'effort | 0,14 | 0,15 | 0,07 | 0,11 | 0,11 | 0,06 |
| Coût plancher du séjour par enfant | 61,83 € | 65,12 € | 30,95 € | 48,43 € | 48,07 € | 27,06 € |
| Coût plafond du séjour par enfant | 184,51 € | 194,31 € | 92,35 € | 144,51 € | 143,43 € | 80,74 € |

Tarifification unique d'une nuitée :

5 euros pour les 12-17 ans

3 euros pour les 3-11 ans

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE VALIDER** les tarifications et participations des familles aux séjours organisés en juillet et août 2018 par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Point Rencontre Jeunes et Espace Jeunes telles que présentées ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATION PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE (DEL 2018_055)

Monsieur Daniel BARBE, Vice-Président, présente aux membres du Bureau Communautaire l'avis de la Commission Enfance/Jeunesse réunie le 12 avril 2018, portant sur l'étude des demandes de subventions émanant de 3 associations au titre de diverses actions relatives à la parentalité :

| Associations | Actions | Montant des subventions accordées |
|-----------------|---|-----------------------------------|
| Passerelle | Espace de Vie Sociale pour des interventions sur l'ex bassin de vie de la Communauté de Communes du Monségurais | 3 500 € |
| Ouistiti | *Ateliers parents/enfants (langage des signes pour les bébés - ateliers de motricité pour les 0-4 ans) * Journées familles le dimanche (journées d'animation conviviales et échanges en famille avec repas partagé – sorties en famille) | 700 € |
| Famill'ensemble | *Ateliers parents/enfants (éveil musical Montessori en famille – Ateliers couture/décoration) *Groupe de parole en famille (ateliers philo) *Rencontres intergénérationnelles (ateliers au sein de la maison de retraite de Targon avec les familles) | 300 € |

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- D'ATTRIBUER les subventions aux associations Passerelle, Ouistiti, Famill'ensemble dans la limite des montants décidés par la Commission Enfance/Jeunesse.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DEL 2018_056)

Monsieur Francis LAPEYRE, Vice-Président, présente aux membres du Bureau Communautaire l'avis de la Commission « Associations culturelles et sportives » réunie le 3 avril 2018, portant sur l'étude des demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit :

| Nature des demandes de subventions | Associations | Montants | TOTAL |
|---|---------------------------------|------------|-------------------|
| Subventions pour investissements matériels | Associations sportives | 2 339.10 € | 3 389.10 € |
| | Associations Musique | 525.00 € | |
| | Associations Arts et expression | 525.00 € | |
| | Associations sportives | 65.94 € | |

| | | | |
|--|---|-------------|--------------------|
| Subventions pour de organisation manifestations | Associations Musique | 0.00 € | 23 615.94 € |
| | Associations Arts et expression | 0.00 € | |
| | Développement économique Développement touristique | 23 550.00 € | |

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISSION "ETUDE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" (DEL 2018 057)

Vu la délibération n° DEL_2018_020 M relative à la validation du lancement d'une étude sur le développement économique de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire la décision de lancer une étude économique dont l'objectif était d'évaluer et définir le potentiel des Zones d'Activités de la collectivité, mais également de décider d'une stratégie de développement.

Une consultation auprès de divers prestataires se présente comme suit :

| Prestataires | Coût de la mission |
|---|-------------------------------|
| COHEO - 15, rue Louis Lande 33000 BORDEAUX | Ne souhaite pas répondre |
| NEO RAMA - 6 Bis, rue Paul Gros 33270 FLOIRAC | 24 600 € HT soit 29 520 € TTC |
| ARGO SILOE - 9, rue des Tuiliers 69003 LYON | 23 925 € HT soit 28 710 € TTC |
| Chambres des Métiers et de l'Artisanat / CCI | 23 400 € HT soit 28 080 € TTC |

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE RETENIR** l'offre des chambres des Métiers et de l'Artisanat / CCI Bordeaux pour un coût de 23 400 € HT.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (DEL 2018 058)

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient aux membres du Bureau Communautaire sur délégation du Conseil Communautaire (délibération n° 2017_010) de décider de la création d'un poste d'Animateur Principal de 2ème classe à temps complet.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE CREER** 1 poste d'Animateur Principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants à la rémunération de l'agent promu ainsi que les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers – Chapitre 012.

ACHAT D'UN IMMEUBLE AU CENTRE BOURG DE TARGON (DEL 2018 059)

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau Communautaire le projet d'achat d'un immeuble divisé en deux biens au centre-bourg de Targon, en face de la Mairie, en vue d'y installer les bureaux de l'Office de Tourisme ainsi que les services de la nouvelle Maison de Services au Public (MSAP) –création ou par extension de celle de Sauveterre-.

La visite des locaux a été effectuée et l'état général du bâtiment est correct avec une toiture neuve mais des intérieurs à refaire, un accès à l'avant et à l'arrière existent. Monsieur le Président suggère de changer les sens de circulation de la rue. Monsieur Richard PEZAT dit y réfléchir avec ses conseillers et donne son accord de principe.

Monsieur le Président rappelle que la CDC loue actuellement les locaux de l'Office de Tourisme.

Le prix accepté par les propriétaires est de :

- 140 000 € pour une surface de 160 M2 (ancienne bonneterie)
 - 70 000 € pour une surface moyenne d'environ 80 M2(ancienne quincaillerie)
- Soit un montant total pour l'ensemble de l'immeuble de 210 000 €.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour l'achat de l'immeuble sis au centre-bourg de Targon comme présenté ci-dessus ;
- **DE SOUMETTRE** au vote des membres du Conseil Communautaire l'acquisition de l'immeuble.

VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DANS LE CADRE DU CHALLENGE DES VINS DE L'ENTRE DEUX MERS (DEL 2018 060)

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Bureau Communautaire le versement d'une indemnité de 50 € aux 2 élèves du Lycée Hôtelier de Talence (soit 100 € au total) ayant participé à l'organisation du challenge des Vins en Entre deux Mers organisé le vendredi 13 avril 2018.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** une indemnité de 50 euros aux deux élèves du Lycée Hôtelier de Talence ayant participé à l'organisation du challenge des Vins en Entre deux Mers organisé le vendredi 13 avril 2018.

La séance est levée à 20h45.

